

DELIBERATION N°64/2023

FIXATION DU COUT HORAIRE DE LA MAIN D'ŒUVRE POUR LES  
TRAVAUX EN REGIE

**Nombre de  
conseillers : 23**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

**Présents : 17**

**Date de convocation :** 14 décembre 2023

**Pouvoirs : 6**

**Etaient présents :** M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane

**Votants : 23**

**Etaient représentés, absents ou excusés :**

M. TESTE Jérôme (pouvoir à M. ROBERT Xavier), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), M. KONCZYLO Michaël (pouvoir à Mme MAILLY Françoise), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. FRARD Olivier (pouvoir à M. GAULLIER Jacky)

**Secrétaire de séance :** Mme CARTON Virginie

M le Maire expose que les agents communaux sont amenés à effectuer des travaux qui auraient pu être réalisés par une entreprise. Ces travaux réalisés mettent en œuvre des moyens humains et matériels pouvant être comptabilisés au titre de travaux en régie afin de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges qu'elle a supporté au cours de l'année et ayant le caractère de travaux d'investissement.  
Pour cela le coût horaire des travaux en régie doit être défini.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer le coût horaire à appliquer pour les travaux en régie à 37€.

Fait et délibéré le 19 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme

M le Maire

The image shows the official seal of the Municipality of Saint-Georges-sur-Eure, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE SAINT-GEORGES-SUR-EURE' and the year '(28190)'. A signature in blue ink is written over the seal.

Jacky GAULLIER

La secrétaire de séance

A signature in red ink is written over the text.

Virginie CARTON

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : **22 DEC. 2023**

DELIBERATION N°65/2023

TRAVAUX EN REGIE

**Nombre de  
conseillers : 23**

**Présents : 17**

**Pouvoirs : 6**

**Votants : 23**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

**Date de convocation** : 14 décembre 2023

**Etaient présents** : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane

**Etaient représentés, absents ou excusés** :

M. TESTE Jérôme (pouvoir à M. ROBERT Xavier), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), M. KONCZYLO Michaël (pouvoir à Mme MAILLY Françoise), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. FRARD Olivier (pouvoir à M. GAULLIER Jacky)

**Secrétaire de séance** : Mme CARTON Virginie

M le Maire expose que des travaux ont été réalisés en régie par les employés communaux en 2023 : changement des pelles du vannage de la Belle Meunière et création d'un ponton de pêche accessible (dans le cadre du label familles de l'étang).

Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux, qui viennent accroître le patrimoine de la commune, sont réalisés par son personnel communal avec des matériaux et fournitures qu'elle achète, et des outillages qu'elle a acquis ou loués. Les dépenses qui ont été imputées en section de fonctionnement (aux chapitres 011 et 012) peuvent être intégrées à la section d'investissement à la vue d'un état des travaux effectués en régie.

Cette procédure permet ainsi de neutraliser les charges d'exploitation induites par la réalisation des travaux, de valoriser en investissement ces travaux et le travail des agents techniques de la commune.

VU les états des travaux d'investissement effectués en régie en 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les états récapitulants les travaux réalisés en régie et correspondant au changement des pelles du vannage de la Belle Meunière pour un montant de

3036.15 € et à la création d'un ponton de pêche accessible pour un montant de 8 843.94 €, tels qu'annexés à la présente,

- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 19 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme

M le Maire

Jacky GAULLIER



La secrétaire de séance

Virginie CARTON

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : **22 DEC. 2023**

DELIBERATION N°66/2023

DECISION MODIFICATIVE N°1

**Nombre de  
conseillers : 23**

**Présents : 17**

**Pouvoirs : 6**

**Votants : 23**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

**Date de convocation** : 14 décembre 2023

**Etaient présents** : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. SARRADIN Pascal, M. RIANTE Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane

**Etaient représentés, absents ou excusés** :

M. TESTE Jérôme (pouvoir à M. ROBERT Xavier), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), M. KONCZYLO Michaël (pouvoir à Mme MAILLY Françoise), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. FRARD Olivier (pouvoir à M. GAULLIER Jacky)

**Secrétaire de séance** : Mme CARTON Virginie

M le Maire informe le conseil qu'il y a lieu d'apporter une décision modificative n°1 au budget, pour prévoir les écritures nécessaires à l'intégration des travaux effectués en régie en 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n°1 au budget 2023 communal annexée à la présente.

Fait et délibéré le 19 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme

M le Maire

Jacky GAULLIER



La secrétaire de séance

Virginie CARTON

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : **22 DEC. 2023**

DELIBERATION N°67/2023

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2024

**Nombre de  
conseillers : 23**

**Présents : 17**

**Pouvoirs : 6**

**Votants : 23**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

**Date de convocation** : 14 décembre 2023

**Etaient présents** : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane

**Etaient représentés, absents ou excusés** :

M. TESTE Jérôme (pouvoir à M. ROBERT Xavier), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), M. KONCZYLO Michaël (pouvoir à Mme MAILLY Françoise), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. FRARD Olivier (pouvoir à M. GAULLIER Jacky)

**Secrétaire de séance** : Mme CARTON Virginie

Mme la 1ere Adjointe expose au Conseil municipal le budget primitif 2024 qui s'équilibre à 2 496 160, 00 € en section de fonctionnement et à 723 587, 00 € en section d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
- APPROUVE le budget primitif communal 2024.

Fait et délibéré le 19 décembre 2023

M le Maire

Jacky GAULLIER



La secrétaire de séance

Virginie CARTON

A handwritten signature in dark ink, which appears to be 'Virginie CARTON', written over a horizontal line.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : **22 DEC. 2023**

DELIBERATION N°68/2023

DEMANDE DE SUBVENTION FDI  
RENOUVELLEMENT DU GAZON SYNTHÉTIQUE AU STADE

**Nombre de  
conseillers : 23**

**Présents : 17**

**Pouvoirs : 6**

**Votants : 23**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

**Date de convocation** : 14 décembre 2023

**Etaient présents** : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane

**Etaient représentés, absents ou excusés** :

M. TESTE Jérôme (pouvoir à M. ROBERT Xavier), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), M. KONCZYLO Michaël (pouvoir à Mme MAILLY Françoise), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. FRARD Olivier (pouvoir à M. GAULLIER Jacky)

**Secrétaire de séance** : Mme CARTON Virginie

M le Maire rappelle que des crédits sont inscrits au budget pour les travaux de remplacement du gazon synthétique au stade municipal.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : juin à août 2024.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût du projet en € HT	Produits en €
Coût global : 495 590 €	Conseil Départemental (FDI): 30 000 €
	Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) : 25 000 €
	DETR : 90 000 €
	DSIL : 45 000 €
	Fonds de concours (Chartres métropole) : 90 000 €
	Autofinancement commune : 215 590 €
<b>Total charges : 495 590 €</b>	<b>Total produits : 495 590 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de remplacement du gazon synthétique au stade municipal
- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds départemental d'investissement pour un montant de 30 000 €.

Fait et délibéré le 19 décembre 2023

M le Maire

Jacky GAULLIER



La secrétaire de séance

Virginie CARTON

A handwritten signature in dark red ink, consisting of several loops and a vertical stroke, positioned above the name 'Virginie CARTON'.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : **22 DEC. 2023**

DELIBERATION N°69/2023

DEMANDE DE SUBVENTION FAFA  
RENOUVELLEMENT DU GAZON SYNTHÉTIQUE AU STADE

**Nombre de  
conseillers : 23**

**Présents : 17**

**Pouvoirs : 6**

**Votants : 23**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

**Date de convocation :** 14 décembre 2023

**Etaient présents :** M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane

**Etaient représentés, absents ou excusés :**

M. TESTE Jérôme (pouvoir à M. ROBERT Xavier), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), M. KONCZYLO Michaël (pouvoir à Mme MAILLY Françoise), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. FRARD Olivier (pouvoir à M. GAULLIER Jacky)

**Secrétaire de séance :** Mme CARTON Virginie

M le Maire rappelle que des crédits sont inscrits au budget 2024 pour les travaux de remplacement du gazon synthétique au stade municipal pour un montant total de 481 940 € HT.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : juin à août 2024.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût du projet en € HT	Produits en €
Coût global : 481 940 €	Conseil Départemental (FDI): 30 000 €
	Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) : 25 000 €
	DETR : 90 000 €
	DSIL : 45 000 €
	Fonds de concours (Chartres métropole) : 90 000 €
	Autofinancement commune : 215 590 €
<b>Total charges : 481 940 €</b>	<b>Total produits : 481 940 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de remplacement du gazon synthétique au stade municipal
- SOLLICITE auprès de la Fédération Française de Football une subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour un montant de 25 000 €.

Fait et délibéré le 19 décembre 2023

M le Maire



Jacky GAULLIER

La secrétaire de séance

A handwritten signature in red ink, which appears to be 'Virginie Carton', written over a horizontal line.

Virginie CARTON

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : **22 DEC. 2023**

DELIBERATION N°70/2023

DEMANDE DE SUBVENTION DETR  
RENOUVELLEMENT DU GAZON SYNTHÉTIQUE AU STADE

**Nombre de  
conseillers : 23**

**Présents : 17**

**Pouvoirs : 6**

**Votants : 23**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

**Date de convocation :** 14 décembre 2023

**Etaient présents :** M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane

**Etaient représentés, absents ou excusés :**

M. TESTE Jérôme (pouvoir à M. ROBERT Xavier), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), M. KONCZYLO Michaël (pouvoir à Mme MAILLY Françoise), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. FRARD Olivier (pouvoir à M. GAULLIER Jacky)

**Secrétaire de séance :** Mme CARTON Virginie

M le Maire rappelle que des crédits sont inscrits au budget pour les travaux de remplacement du gazon synthétique au stade municipal.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : juin à août 2024.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût du projet en € HT	Produits en €
Coût global : 495 590 €	Conseil Départemental (FDI): 30 000 €
	Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) : 25 000 €
	DETR : 90 000 €
	DSIL : 45 000 €
	Fonds de concours (Chartres métropole) : 90 000 €
	Autofinancement commune : 215 590 €
<b>Total charges : 495 590 €</b>	<b>Total produits : 495 590 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de remplacement du gazon synthétique au stade municipal ;
- APPROUVE le plan de financement ci-dessus ;
- SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour un montant de 90 000 €.

Fait et délibéré le 19 décembre 2023

M le Maire



Jacky GAULLIER

La secrétaire de séance

A red ink signature, appearing to be "Virginie Carton", written in a cursive style.

Virginie CARTON

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : **22 DEC. 2023**

DELIBERATION N°71/2023

DEMANDE DE SUBVENTION DSIL  
RENOUVELLEMENT DU GAZON SYNTHÉTIQUE AU STADE

**Nombre de  
conseillers : 23**

**Présents : 17**

**Pouvoirs : 6**

**Votants : 23**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

**Date de convocation :** 14 décembre 2023

**Etaient présents :** M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane

**Etaient représentés, absents ou excusés :**

M. TESTE Jérôme (pouvoir à M. ROBERT Xavier), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), M. KONCZYLO Michaël (pouvoir à Mme MAILLY Françoise), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. FRARD Olivier (pouvoir à M. GAULLIER Jacky)

**Secrétaire de séance :** Mme CARTON Virginie

M le Maire rappelle que des crédits sont inscrits au budget pour les travaux de remplacement du gazon synthétique au stade municipal.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : juin à août 2024.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût du projet en € HT	Produits en €
Coût global : 495 590 €	Conseil Départemental (FDI): 30 000 €
	Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) : 25 000 €
	DETR : 90 000 €
	DSIL : 45 000 €
	Fonds de concours (Chartres métropole) : 90 000 €
	Autofinancement commune : 215 590 €
<b>Total charges : 495 590 €</b>	<b>Total produits : 495 590 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de remplacement du gazon synthétique au stade municipal ;
- APPROUVE le plan de financement ci-dessus ;
- SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention au titre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) pour un montant de 45 000 €.

Fait et délibéré le 19 décembre 2023

M le Maire



Jacky GAULLIER

La secrétaire de séance

A handwritten signature in red ink, which appears to be 'Virginie Carton', written over a horizontal line.

Virginie CARTON

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : **22 DEC. 2023**

DELIBERATION N°72/2023

DEMANDE DE SUBVENTION FAFA  
REEMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE AU STADE MUNICIPAL

**Nombre de  
conseillers : 23**

**Présents : 17**

**Pouvoirs : 6**

**Votants : 23**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

**Date de convocation :** 14 décembre 2023

**Etaient présents :** M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane

**Etaient représentés, absents ou excusés :**

M. TESTE Jérôme (pouvoir à M. ROBERT Xavier), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), M. KONCZYLO Michaël (pouvoir à Mme MAILLY Françoise), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. FRARD Olivier (pouvoir à M. GAULLIER Jacky)

**Secrétaire de séance :** Mme CARTON Virginie

M le Maire rappelle que des crédits sont inscrits au budget pour les travaux de remplacement de l'éclairage (par des LED) au stade municipal, pour un montant total de 59 660 € HT.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : juin à août 2024.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût du projet en € HT	Produits en €
Coût global : 59 660 €	Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) : 20 000 €
	DSIL : 15 000 €
	Autofinancement commune : 24 660 €
<b>Total charges : 59 660 €</b>	<b>Total produits : 59 660 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de remplacement de l'éclairage au stade municipal
- SOLLICITE auprès de la Fédération Française de Football une subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour un montant de 20 000 €.

Fait et délibéré le 19 décembre 2023

M le Maire



Jacky GAULLIER

La secrétaire de séance

A red ink signature, appearing to be "V. Carton", is written over a horizontal line.

Virginie CARTON

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : **22 DEC. 2023**

DELIBERATION N°73/2023

DEMANDE DE SUBVENTION DSIL  
REEMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE AU STADE MUNICIPAL

**Nombre de  
conseillers : 23**

**Présents : 17**

**Pouvoirs : 6**

**Votants : 23**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

**Date de convocation** : 14 décembre 2023

**Etaient présents** : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane

**Etaient représentés, absents ou excusés** :

M. TESTE Jérôme (pouvoir à M. ROBERT Xavier), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), M. KONCZYLO Michaël (pouvoir à Mme MAILLY Françoise), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. FRARD Olivier (pouvoir à M. GAULLIER Jacky)

**Secrétaire de séance** : Mme CARTON Virginie

M le Maire rappelle que des crédits sont inscrits au budget pour les travaux de remplacement de l'éclairage (par des LED) au stade municipal.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : juin à août 2024.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût du projet en € HT	Produits en €
Coût global : 59 660 €	Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) : 20 000 €
	DSIL : 15 000 €
	Autofinancement commune : 24 660 €
<b>Total charges : 59 660 €</b>	<b>Total produits : 59 660 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de remplacement de l'éclairage au stade municipal ;
- APPROUVE le plan de financement ci-dessus ;
- SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention au titre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) pour un montant de 15 000 €.

Fait et délibéré le 19 décembre 2023

M le Maire



Jacky GAULLIER

La secrétaire de séance

A blue ink signature is written over the text 'La secrétaire de séance'.

Virginie CARTON

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : **22 DEC. 2023**

DELIBERATION N°74/2023

DEMANDE DE SUBVENTION FDI  
RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE DOLMONT

**Nombre de  
conseillers : 23**

**Présents : 17**

**Pouvoirs : 6**

**Votants : 23**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

**Date de convocation** : 14 décembre 2023

**Etaients présents** : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane

**Etaients représentés, absents ou excusés** :

M. TESTE Jérôme (pouvoir à M. ROBERT Xavier), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), M. KONCZYLO Michaël (pouvoir à Mme MAILLY Françoise), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. FRARD Olivier (pouvoir à M. GAULLIER Jacky)

**Secrétaire de séance** : Mme CARTON Virginie

M le Maire rappelle que la commune engagera en 2024 des travaux de réaménagement de la rue de Dolmont.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 2<sup>e</sup> trimestre 2024.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût du projet en € HT	Produits en €
Coût global : 172 475 €	Conseil Départemental (FDI) : 30 000 €
	Fonds de concours (Chartres métropole) : 70 000 €
	Autofinancement commune : 72 475 €
Total charges : 172 475 €	Total produits : 172 475 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de réaménagement de la rue de Dolmont ;
- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds départemental d'investissement pour un montant de 30 000 €.

Fait et délibéré le 19 décembre 2023

M le Maire



Jacky GAULLIER

La secrétaire de séance

A handwritten signature in red ink, appearing to read 'CARTON', is written over a horizontal line.

Virginie CARTON

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : **22 DEC. 2023**

DELIBERATION N°75/2023

ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR LES PROJETS D'ÉNERGIES  
RENOUVELABLES

**Nombre de  
conseillers : 23**

**Présents : 17**

**Pouvoirs : 6**

**Votants : 23**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

**Date de convocation :** 14 décembre 2023

**Etaient présents :** M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. SARRADIN Pascal, M. RIANTE Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane

**Etaient représentés, absents ou excusés :**

M. TESTE Jérôme (pouvoir à M. ROBERT Xavier), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), M. KONCZYLO Michaël (pouvoir à Mme MAILLY Françoise), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. FRARD Olivier (pouvoir à M. GAULLIER Jacky)

**Secrétaire de séance :** Mme CARTON Virginie

M le Maire rappelle que la loi APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables) du 10 mars 2023 demande aux communes de définir des zones d'accélération pour les projets d'énergies renouvelables afin d'atteindre en 2050 la neutralité carbone au niveau national. Le but est de développer massivement et d'accélérer les procédures pour l'implantation d'énergies renouvelables, que les projets soient portés par des particuliers, des entreprises ou des conseils municipaux.

Avant le 31 décembre 2023 et après concertation avec les administrés, chaque commune doit donc définir des zones d'accélération, c'est-à-dire des secteurs où elle souhaite prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc.

Ces zones ne sont pas exclusives : d'autres projets pourront se développer en dehors. Par ailleurs d'autres zones pourront être déclarées ultérieurement, après le 31 décembre 2023

Une phase de concertation s'est ouverte avec les habitants du 23 novembre au 15 décembre 2023. Un registre d'observations a été mis à disposition pour recueillir l'opinion des citoyens sur le déploiement des énergies renouvelables sur notre territoire et leur sectorisation.

7 observations ont été transmises sur ce registre. Parmi elle 5 se prononcent contre la méthanisation, 1 se prononce contre l'éolien. 3 se disent favorables au photovoltaïque et 1 à la géothermie.

En termes de zonage préférentiel, sont identifiés le nouveau lotissement des Errioux II et les toitures des bâtiments publics ou des surfaces commerciales.

M le Maire rappelle également que la motion de Chartres métropole adopté le 28 septembre dernier a déjà exprimé la position des élus communautaires sur ce sujet : dans cette motion il est en effet précisé que l'agglomération a développé des initiatives en matière de cogénération biomasse et de photovoltaïque. Par ailleurs une étude menée par le BRGM est actuellement en cours pour exploiter le potentiel de la géothermie sur le territoire de l'agglomération, Chartres métropole souhaitant devenir territoire pilote pour le développement de cette énergie.

La motion demande aussi un moratoire sur l'éolien dans un territoire concerné en presque totalité par la directive paysagère de protection des vues sur la cathédrale et enfin exprime le refus de la méthanisation qui est une énergie non décarbonée, polluante et risquée.

Compte tenu de ce qui précède, notre commune pourrait donc s'orienter sur le potentiel photovoltaïque et géothermique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉFINIT l'ensemble du territoire communal comme zone d'accélération pour la production d'énergies photovoltaïques et géothermiques,
- REFUSE tout projet d'implantation d'énergie éolienne et tout projet de méthanisation sur la totalité du territoire communal,
- DIT que la présente délibération sera transmise au Préfet d'Eure-et-Loir et au Président de Chartres métropole.

Fait et délibéré le 19 décembre 2023

M le Maire

Jacky GAULLIER \*

La secrétaire de séance

Virginie CARTON

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : **22 DEC. 2023**

DELIBERATION N°77/2023

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES  
HABILITATION DU CDG28

**Nombre de  
conseillers : 23**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

**Présents : 17**

**Date de convocation** : 14 décembre 2023

**Pouvoirs : 6**

**Votants : 23**

**Etaient présents** : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane

**Etaient représentés, absents ou excusés** :

M. TESTE Jérôme (pouvoir à M. ROBERT Xavier), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), M. KONCZYLO Michaël (pouvoir à Mme MAILLY Françoise), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. FRARD Olivier (pouvoir à M. GAULLIER Jacky)

**Secrétaire de séance** : Mme CARTON Virginie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Considérant la possibilité pour la commune de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Considérant que le centre de gestion de Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques, pour le compte des communes et établissements publics qui lui donnent mandat pour le faire en leur nom

Vu la délibération du Conseil d'administration du centre de gestion de Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir en date du 29 septembre 2023 par laquelle il a décidé de relancer une consultation, pour la conclusion d'un contrat groupe d'assurance, à effet au 1er janvier 2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de charger le centre de gestion de Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer.
- DECIDE que ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :
  - agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :  
Décès, Accident/maladie imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption, Temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office ;
  - agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :  
Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Grave maladie, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée: 4 ans

Régime: capitalisation.

- DIT que la commune s'engage à fournir au Centre de Gestion les éléments nécessaires à la détermination de la cotisation d'assurance, à savoir le questionnaire complété annexé
- PREND ACTE que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2025.

Fait et délibéré le 19 décembre 2023

M le Maire

Jacky GAULLIER



La secrétaire de séance

Virginie CARTON

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : **22 DEC. 2023**

DELIBERATION N°76/2023

QUARTIER ROUSSEROLLES – VENTE DU LOT 4

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

**Nombre de  
conseillers : 23**

**Présents : 17**

**Pouvoirs : 6**

**Votants : 23**

**Date de convocation :** 14 décembre 2023

**Etaient présents :** M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. SARRADIN Pascal, M. RIANI Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane

**Etaient représentés, absents ou excusés :**

M. TESTE Jérôme (pouvoir à M. ROBERT Xavier), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), M. KONCZYLO Michaël (pouvoir à Mme MAILLY Françoise), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. FRARD Olivier (pouvoir à M. GAULLIER Jacky)

**Secrétaire de séance :** Mme CARTON Virginie

M le Maire rappelle que dans le nouveau quartier des Rousserolles en entrée de bourg, la commune est toujours propriétaire du lot n°4. Un nouveau professionnel s'étant porté acquéreur, il y a lieu d'approuver cette vente.

Vu l'avis des Domaines,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la vente du lot 4, constitué des parcelles AB 345 et AB 358, d'une contenance de 738 m<sup>2</sup>, au prix de 120 € le m<sup>2</sup> soit un total de 88 560 € à la SCI Simone, à l'effet d'y construire des locaux à usages professionnels, commerciaux et d'habitation.
- DONNE tous pouvoirs à M le Maire pour mener à bien ce projet, signer les actes notariés et administratifs qui seraient nécessaires et liés.

Fait et délibéré le 19 décembre 2023

M le Maire

Jacky GAULLIER

La secrétaire de séance

Virginie CARTON

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : **22 DEC. 2023**